que l'on s'v arrête-(on rit) car elles ne sont au'une répétition de ce aui n été dit mainte fois par d'autres hon, membres dans la première partie de ces débats quant à l'hon. député de l'eel, (M. J. HILLYARD CAMERON), je dois dire que l'argumentation qu'il a fait entendre ce soir. est pour moi, unique, car jamais je n'en avais entendu de pareille de la part d'aucan autre membre de cette chambre. Voyons dans quelle position est placé cet hon. monsieur : il a commencé par dire que pour faire justice au Haut-Canada il fallait une réforme parlementaire, et que dans ce projet le Haut-Canada avait cette mesure de justice; il a dit qu'il fallait que la province fut défenduc; que la question la plus urgente et la plus importante dont nous avions à neus occuper en ce moment, était celle des défenses, auxquelles cette mesure pourvoyait on ne neut mieux. Il a dit qu'il fallait empêcher l'abolition du traité avec les Etats-Unis dont nous sommes menacés; que, par la révocation de ce traité, les meilleurs intérêts de cette province seraient en danger et que, selon lui, cette mesure parait complétement à cette difficulté. Il a aussi dit que nous ne pouvions rester comme nous sommes, qu'il était impossible que l'état de choses actuelles se maintint, et que ce que l'on proposait par cette mesure était le changement le plus à désirer. Il a dit qu'il ne nous restait que deux alternatives; une dissolution de l'union ou l'adoption du principe tédéral; que, pour lui, il considérait qu'une dissolution de l'union était la dernière chose à adopter et que le système fédéral était le meilleur remède auquel on pouvait recourir dans les circonstances particulières où nous nous trouvons.

L'Hon. J. H. CAMERON-J'ai dit que

je préférais l'union législative.

L'Hon. M. BROWN—Dans tous les cas, au comité constitutionnel, l'hon. monsieur à voté pour une union fédérale, et signé le rapport déclarant que cette mesure était la seule qui pouvait être adoptée et dont l'adoption était à désirer.

L'Hon. J. H. CAMERON—Après avoir premièrement voté pour l'union législative.

L'Hon. M. BROWN—Il ne s'agit pas de cela. L'hon. monsieur a dit ensuite que pour toutes ces raisons, cette mesure se recommande d'elle-même à tout véritable ami de son pays. Cependant, après avoir fait un aussi grand éloge de la mesure, que vient-il pous dire? Qu'il n'en veut pas maintenant;

qu'il n'en veut pas avant que le pays ne se soit prononcé à son égard! Si ces difficultés ne sont pas réglées, dit-il, nous sommes menacés de l'annexion aux Etats-Unis : que cette mesure peut parer à ce danger et, cependant. il ne veut pas qu'elle serve maintenant de remède. Or, quelles sont les raisons de l'hon. monsieur pour refuser de donner effet à une mesure pour laquelle il paraît autant porté? Comme l'hon. député d'Ontario, nie-t-il au parlement le pouvoir de passer cette mesure? Pas du tout : il reconnait que nous avons ce pouvoir, mais, personnellement, entretient il quelque doute quant à l'avantage de la passer maintenant? Au contraire, il est très porté pour la mesure, car il déclare que comme électeur il voterait pour elle sans v demander aucun changement; veut-il que son adoption soit retardée? Au contraire. il demande qu'elle soit adoptée avec toute la diligence possible. (Ecoutez! écoutez!) Il dit que le plus tôt les membres du gouvernement seront en Angleterre le mieux se sera pour le peuple canadien ; que les questions de fédération, des défenses et de la réciprocité devraient, sans une heure de retard inutile, être portées à l'attention du gouvernement impérial. Il affirme que du sort de cette mesure dependent quelquesuns des intérêts les plus vitaux de la province, et cependant il n'en veut pas avant que des mois ne s'écoulent, c'est-à-dire, avant que le pays n'ait subi une élection générale, et qu'un nouveau parlement ait pu la sanctionner; et ce qu'il a y de plus curieux dans tout ceci, c'est que l'hon. monsieur ne veut pas maintenant de l'appel au peuple; il veut qu'il soit remis à plus tard.

L'Hon. J. H. CAMERON—(l'est tout le contraire; j'ai dit que l'appel au peuple ne devrait pas être retardé d'un jour. et que, comme le gouvernement nous avait dit qu'il devait convoquer le parlement en juillet, rien n'empêchait la dissolution de celui-ci et la convocation de l'autre vers ce temps.

L'Hon. M. BROWN—Oui, mais en même temps l'hon. monsieur nous a dit qu'il fallait que la députation partit sans retard pour l'Angleterre. Croit-il qu'une élection générale se ferait en l'absence des principaux membres du cabinet? S'il le croit, je luis dis qu'il se trompe. Est-ce que l'hon. mousieur entretient quelque doute sur les sentiments du peuple canadien à l'égard de cette mesure? Nullement. Il est, au contraire, convaincu que si elle était soumise au peuple, une immense majorité se prononcerait en sa